



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°19-06

L'an deux mille dix-neuf, à 10h

Le 17 janvier, à Sedan (08)

Date de convocation	20 décembre 2018
Nombre de délégués : <ul style="list-style-type: none">  Titulaires  Suppléants  Présents  Votes par procuration 	44 Titulaires 44 Suppléants 33 Présents 2 votes par procuration

Étaient présents :

M. François BUSSIERE	M. Jean PANCHER
M. Philippe CLAUDE	M. Michel COURTOISIER
M. Bernard PIERQUIN	M. Patrick FLOQUET
M. Boris RAVIGNON	M. Robert PASCOLO (Pv de M. Liebeaux)
M. Jean-Pierre RENVOY	M. Gilbert BOGARD
M. Bernard DEKENS	M. Pierre CORDIER
M. Pascal GILLAUX	M. Claude WALLENDORFF (Pv M. Normand)
M. JC JACQUEMART	Mme Mireille RAVENEL
M. Jean-Marie BISSIEUX	Mme Danielle COMBE
M. pascal MAUROY	Mme Frédérique SERRE
M. Thierry MERCIER	Mme Maryse DEPAS
Mme Thérèse BERGER	M. Edouard JACQUE
M. Yvon HUMBLLOT	Mme Christine NOIRET-RICHET
M. Régis RAOUL	M. Jean-François DAMIEN
M. Daniel COURTAUX	M. Eric GILLARDIN
M. Guy JOSEPH	Mme Morgane PITEL
M. JP CHABOUSSON	

Objet de la délibération :

Projet Aménagement des seuils de la Meuse Médiane – avenant marché de

maîtrise d'œuvre

Résultat du vote
Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°19-06

Objet de la délibération :

Projet Aménagement des seuils de la Meuse Médiane – avenant marché de maîtrise d'œuvre

Des changements dans le programme de travaux étant intervenus (remplacement d'une passerelle piétonne par une passerelle métallique sur le site de Chatipré), le maître d'œuvre a demandé une révision de sa rémunération pour le suivi des travaux sur les sites de Chatipré et Bannocourt. Cette révision de la rémunération ferait donc l'objet d'un avenant n°9, qui porterait le montant de la rémunération pour un complément de mission PROjet et le suivi des travaux à 47 000 € HT.

Après conclusion de l'avenant n°9, le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre serait donc de 285 384,12 € HT, soit une augmentation du coût du marché de 19,7 %.

Vu l'avis favorable de la CAO en date du 21/12/2018 annexé à la présente,

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Comité Syndical décide :

- D'autoriser le Président à signer l'avenant n°9 au marché de maîtrise d'œuvre « Seuils de la Meuse Médiane » décrit ci-dessus et à signer tout document relatif à cette opération
- D'autoriser le Président à solliciter les financements nécessaires à la réalisation de cette opération

le Président



Boris RAVIGNON

Ce document a été signé électroniquement..
sous sa forme originale le 04/02/2019 à 18:02:28
Référence : 8430384a60f9a2a8cc71524ecdef39c7846e179